

Revue de la presse du 17/07/2014

➤ Nouveau plan pour la réalisation de 1800 km d'autoroutes

Répondant à une question orale à la Chambre des Conseillers, sur le programme des autoroutes au Maroc, le ministre de l'Équipement du transport et de la logistique, Aziz Rabbah a affirmé, mardi à Rabat, que le ministère a élaboré un nouveau plan pour la réalisation de 1800 km d'autoroutes.

• AL BAYANE • AL KHABAR. AuFait. Aujourd'Hui le Maroc.

➤ Le RCAR intègre les CIR de toutes les régions d'eau et d'électricité

Le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) vient de finaliser l'intégration des caisses internes de retraite (CIR) de l'ensemble des Régies de distribution d'eau et d'électricité relevant de l'ex-ONE, a annoncé la Caisse de dépôt et de gestion (CDG). Le RCAR a ainsi développé une forte expertise en termes d'intégration de caisses de retraite d'établissements publics, entamée depuis 2002, après avoir réussi les opérations d'intégration de la CIR de l'ONCF, de l'ex Régie des Tabacs, de la Lydec, de l'ODEP et de l'OCP, ajoute la même source, précisant que toutes ces opérations se sont déroulées dans les meilleures conditions, tant opérationnelles que financières.

• Assahraa al maghribia • infomediaire • le matin du sahara • l'economiste • les inspirations eco • maghreb arabe presse online •

➤ Deux géants mondiaux s'implantent au Maroc

Le ministre marocain de l'industrie et du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Moulay Hafid Elalamy, a signé, ce mercredi 16 juillet à Londres en marge du salon aéronautique de Farnborough, deux conventions d'investissements avec les sociétés Aerolia -filiale d'Airbus- et Alcoa, leader mondial dans la production d'aluminium, pour un investissement de 45 millions d'euros qui devrait générer près de 750 emplois directs.

• Aujourd'hui le maroc •

➤ La première Chambre adopte en plénière 5 textes de loi

La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité trois projets de loi, dont le premier est relatif à la création de la zone franche dans le port de Tanger. Le deuxième projet de loi concerne la création et l'organisation de la fondation de promotion des œuvres sociales au profit du personnel du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime (secteur agricole) alors que le troisième projet de loi modifie et complète le dahir relatif à l'Office national de la pêche maritime. Par ailleurs, la Chambre des représentants a adopté deux propositions de loi, la première modifiant et complétant la loi relative à la vente de poisson en gros, alors que la deuxième proposition modifie et complète l'intitulé de la section 5 et de l'article 546 de la loi portant code de commerce promulguée par le dahir 1.96.83. La première proposition de loi vise à organiser le secteur de la pêche et de vente en gros de poisson en ce sens qu'elle définit clairement le statut de vendeur de poisson. La deuxième proposition de loi vise à aider les entreprises qui sont confrontées à des problèmes à travers des mesures permettant la prévention et le règlement des difficultés des entreprises.

• Aujourd'hui le maroc • le matin du sahara • l'economiste •